



MUNICIPALITE
DE
PREVERENGES

1028 Préverenges, le 4 novembre 2009/va

COMMUNICATIONS ET DECISIONS DE LA MUNICIPALITE

Séances des 5, 12, 26 octobre et 2 novembre 2009 :

- **a pris acte :**

- de la statistique de la population au 30.9.09, population de résidence 4'828 (+ 25 par rapport au 31.8.09) - population en séjour 84 (- 1 par rapport au 31.8.09),
- de l'accord du propriétaire du Surf Shop, M. Pierre-Yves Mottier, de tenir à nouveau gracieusement le poste de secours à la plage durant la saison d'été 2010 (70 interventions en 2009),
- de l'organisation du marché de Noël des commerçants le mercredi 9.12.2009,

- **a décidé :**

- de fermer les bureaux de l'administration communale du jeudi 24 décembre 2009 à 11h30 au lundi 4 janvier 2010 à 8h00,
- de fixer les dates suivantes pour les séances du Conseil communal pour l'année 2010, les jeudis : 25 février, 15 avril, 17 juin, 16 septembre, 14 octobre et 2 décembre 2010 à 20 heures,
- d'autoriser l'organisation du loto des Amis du Tir de Lonay-Préverenges : le 26.12.09 le soir et le 27.12.09 l'après-midi,
- de transférer le contrat d'entretien de la commune pour la petite balayeuse de M. R.-M. Blatti à M. P. Panzera,
- de délivrer une concession de taxi B sur le territoire de la Commune de Préverenges, valable jusqu'au 31.12.2010, à M. A. Ignjatoviq,
- d'octroyer la bourgeoisie de Préverenges à M. Antonio Cobos,
- de délivrer les autorisations suivantes :
 - pose de panneaux solaires, Ch. Neuf 79, en vertu des art. 111 LATC et 68 lettre a RLATC,

- élagage d'un saule au Sentiers aux Oiseaux, suite à l'affichage public du 31.8 au 22.9.09,
- abattage d'un tilleul, Rte de Genève 56 C, suite à l'affichage public du 24.9 au 13.10.09,
- abattage d'un faux cyprès, Ch. de la Taudaz 5, suite à l'affichage public du 18.9 au 7.10.09,
- démolition d'un bâtiment agricole, Rte d'Yverdon 15 et 17, suite à l'enquête publique du 26.9 au 26.10.09,
- installation provisoire, jusqu'au 31.12.2010, d'un cabanon de jardin, implantation d'un parasol solaire, en vertu des art. 111 LATC et 72d RLATC, Av. de la Plage 1,
- installation provisoire, du 21.12.2009 au 21.03.2010, d'une yourte, Ch. du Grèbe 4, en vertu de l'art. 68, lettre a RLATC,
- pose d'un cabanon de jardin, Ch. du Grèbe 6, en vertu de l'art. 68 lettre a RLATC,

- **a adjudgé les travaux/mandats suivants :**

- complexe scolaire, local feu/voirie, entretien des canalisations, Liaudet Pial, Renens,
- terrain communal, entretien divers, Blondel et Jaques SA, Préverenges,
- salle polyvalente, travaux de sanitaire, Von Auw SA, Préverenges,
- passage sous-voie de l'Etoile, achat de panneaux d'affichage, Société Générale d'Affichage, Lausanne, pose par la voirie,
- complexe scolaire, réfection partielle de l'étanchéité, Balzan & Immer SA, Lausanne,
- Auberge de l'Etoile, réparation du chauffage, Von Auw SA, Préverenges,
- complexe scolaire achat de mobilier pour le secrétariat et la salle de couture, Embru,

LA MUNICIPALITE